L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 20 JUILLET 1881. 54me Année.

Dufour, Bonnet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 20 JUILLET 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

Ordonnance sur la police du port.

Le Conseil de ville vient de passer une ordonnance qui, bien qu'elle ne concerne pas la grande affaire de la ville, le règlement de sa dette, n'en a pas moins une certaine importance. C'est une ordonnance sur la police du port, dont les frais absorberont la somme que le fermier, le capt. Aiken, doit donner annuellement à la ville, sans préjudice aux autres obligations dont il a assumé la responsabilité. Cette somme s'élève à $40,000 et il la faudra bien tout entière pour payer une police qui s'étendra dans les six districts de la ville le long du fleuve, et dont le service sera entièrement séparé de celui de la ville, non quant à l'autorité à laquelle elle sera soumise, mais quant à son action, qui sera toute spéciale, ainsi qu'on le verra par l'exposé que nous en donnerons ci-après.

Cette ordonnance est la meilleure réponse que le Conseil de ville puisse faire à la pétition du capt. Leathers qui refuse de se soumettre au tarif général parce-qu'il dépasse, dit-il, les conditions fixées par la cour suprême des Etats-Unis. La ville, proprement dite, ne devant profiter en rien de ces $40,000 et le port, au contraire, devant en avoir le bénéfice exclusif, nous ne voyons dans le contrat de ferme, rien de nature à lui donner le caractère d'inconstitutionnalité qui lui est imputé. Nous n'en admirons pas moins l'énergie avec laquelle le capt. Leathers s'élève contre la continuation d'un tarif qui a toujours été regardé comme nuisant beaucoup à la marine du fleuve, et s'il gagne son procès, nous l'en félicitérons sincèrement. Il est vrai que dans deux ans, le capt. Aiken s'est engagé à diminuer le tarif, mais il vaudrait mieux qu'il fut abaissé dès aujourd'hui, et en cela le capt. Leathers sera soutenu par tous ceux qui prennent intérêt à la prospérité de notre port.

D'ailleurs, on peut soutenir que la police du port a toujours été à la charge de la ville, de même que son éclairage, et que si le fermier était affranchi de cette obligation et des frais d'un éclairage par la lumière électrique, et même des frais de tout éclairage, il pourrait sur le champ se soumettre à un abaissement considérable du tarif. Le brave capitaine du Natchez a donc de bons moyens à faire valoir, et ses moyens peuvent exercer sur les cours une grande influence. Après avoir ainsi exposé sommairement le pour et le contre du procès, nous arrivons à l'ordonnance qui fait le sujet de cet article. Elle est intitulée: "Ordonnance pour l'organisation et la nomination d'une force de police, compétente et effective, pour la protection des bords du fleuve et du port de la Nouvelle-Orléans, suivant les clauses de l'acte No 35 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 31 mars 1881."

Cette police sera nommée et élue par le Conseil de Ville sous le contrôle du Maire, comme officier exécutif du département de la police, et sous le contrôle de l'administrateur de la police, et sera sujette aux règlements établis par la loi ou par le Conseil de Ville. Elle se composera d'un capitaine, d'un sergent, de quatre caporaux, de deux commis, de 28 patrouilleurs du port, d'un messager et porteur. On voit par là que l'organisation de cette force de police est très considérable relativement à l'ancienne qui n'était qu'un embryon. On voit aussi qu'elle est complète. Quant au traitement, il répond à l'importance de l'organisation. Le capitaine recevra $1380 par an, le sergent $1000, les quatre caporaux $840 chacun, les commis $720 chacun, les patrouilleurs en recevront chacun autant, et le messager ou porter $480.

Ils fourniront un cautionnement, le capitaine, de $5000, le sergent, de $3000, les commis et opérateurs, de $3000, les caporaux, de $2000, et les patrouilleurs, de $1000. Le chef de police de la ville gouvernera cette nouvelle organisation avec l'approbation du maire et de l'administrateur de police, et sera responsable de la tenue et de la conduite des hommes qui la composeront. Il tiendra un régistre à cet égard et ce régistre sera toujours ouvert à l'inspection de l'autorité exécutive et du Bureau des commissaires. Il pourra suspendre temporairement le service de ces hommes, s'il y a lieu et si le maire l'approuve, en attendant la décision finale du Bureau des commissaires.

Le capitaine de la nouvelle force tiendra lui-même un régistre, suivant les instructions du chef auquel il se rapportera tous les jours à midi pour en recevoir les ordres. Il sera chargé de toutes les stations qui pourront être établies sur la façade du fleuve dans les limites de la ville, et assumera la responsabilité de la conduite des officiers et patrouilleurs, ses subordonnés. Les commis des stations rempliront les services qui leur seront assignés par le capitaine et devront être reconnus comme des opérateurs télégraphiques et téléphoniques compétents. Ils pourront être transférés d'une station à l'autre, si le capitaine ou l'officier commandant le juge nécessaire.

Voici maintenant la clause qui sépare entièrement la police du port de celle de la ville et qui couvre le conseil municipal contre toute suspicion d'infraction à la jurisprudence de la Cour Suprême des Etats-Unis.

"En aucun cas, le capitaine de cette force, ou tout autre officier, patrouilleur, commis ou employé, ne sera transféré du district du port à aucun precinct de la ville, ou ne sera tenu ou requis de remplir aucun devoir autre que celui qui appartient directement à la police du port, excepté dans des cas d'urgence et quand, pour le maintien de l'ordre public, il y aura obligation de faire autrement. Cette force sera un uniforme différent de celui de la police de la ville. Le maire et l'administrateur de police veilleront à ce que cet uniforme réponde en tout aux prescriptions de l'ordonnance."

Toutes les précautions, du reste, seront prises dans le choix de ces hommes qui devront être essentiellement capables, et réunir toutes les conditions de taille, de force physique et de connaissance de la langue anglaise. Ils n'interviendront en aucune manière dans les élections, si ce n'est pour rétablir l'ordre en cas de besoin, et tout membre qui, aux élections, aura fait un usage indû de l'influence de sa place sera immédiatement renvoyé si le fait est prouvé. Ils ne seront révocables que pour cause de mauvaise conduite ou d'incapacité morale ou physique. Leurs devoirs, du reste, sous un point de vue général, seront semblables à ceux de la police de la ville. Ils devront maintenir la paix publique, prévenir les crimes, poursuivre et arrêter les coupables, réprimer les disputes, les désordres, les maisons de jeu, et mettre à exécution toutes les ordonnances et résolutions du Conseil, quand ils y seront invités par l'administrateur du commerce ou tout autre officier dûment commissionné par le département.

Le district du port sera compris entre le fleuve Mississippi et la première rue de façade dans le premier, le second, le troisième, le quatrième, le cinquième et le sixième district, de la limite supérieure à la limite inférieure, et la dite force ne sera employée à aucun autre objet que celui de la protection du commerce, excepté dans des cas d'urgence et de nécessité, avec l'assentiment du Conseil, comme nous l'avons dit plus haut. Alors, elle pourra être appelée par le maire en un autre lieu.

Voilà cette ordonnance en résumé, mais suffisamment analysée pour qu'elle puisse être comprise dans sa teneur générale et même dans ses détails essentiels. Sous ce nouveau régime et avec un éclairage électrique, nous avons la confiance que les capitaines de navires, les maîtres, les contremaîtres et tous les matelots, pourront isolément retourner à leurs bords respectifs, et à toute heure de la soirée sans avoir à redouter, en traversant la levée, entre des piles de fret, l'attaque des voleurs, des meurtriers, ou de toute autre espèce de malfaiteurs nocturnes. Le fret aussi y sera en sûreté. Ne devra-t-on pas dire alors que cette somme de $40,000 est bien employée et qu'elle est employée exclusivement au profit du commerce du port? L'ordonnance a été votée à l'unanimité, moins la voix de M. Huger.

EUROPE.

La session des chambres françaises touche à sa fin. S'il faut en croire les dernières nouvelles la session serait close le 27 courant.

Les élections générales auront lieu le 5 octobre prochain, et un mois après la nouvelle chambre se réunira au palais Bourbon. On dit que le jour de la clôture, M. Gambetta, président de la chambre, prononcera un grand discours, résumé de sa politique, encouragement donné à ses partisans, avec les indications à suivre pendant la campagne électorale souvrant. Les journaux français disent que, retiré dans sa villa de ville d'Avray, M. Gambetta travaille à ce discours destiné, par son importance, à effacer tous ceux qu'il a prononcé jusqu'ici.

Les partis hostiles paraissent avoir abandonné la lutte. Dans quelques circonscriptions et grâce au maintien du scrutin d'arrondissement, ils obtiendront de faciles triomphes, mais en général ce sont les républicains qui reviendront plus nombreux dans la nouvelle chambre. Telle est du moins l'opinion des journaux qui suivent avec le plus d'attention le courant de l'opinion publique. Les élections seront assez paisibles que celles qui les ont précédées.

La fête de la république, qui vient d'être célébrée avec tant l'éclat et d'unanimité à Paris et dans les départements, révèle la force acquise par le régime que la France s'est donné. L'esprit de la fédération de 90 a reparu de nouveau le 14 juillet 1881.

La situation s'améliore en Algérie et en Tunisie. Sfax est prise et Bou-Amena, battu dans une rencontre, est en fuite abandonné d'une grande partie de sa suite. Dans peu de temps les tribus soulevées auront fait leur soumission, et l'ordre renaitra maintenu à l'avenir par des forces imposantes et la création de colonies militaires.

Ce pays d'Afrique, inconnu jusqu'aujourd'hui, excite les convoitises des puissances de l'Europe. On sait qu'on avait riche de promesses s'ouvre pour les colons qui, à la suite des armées, prendront possession de ce sol que de hardis explorateurs disent d'une grande fertilité. D'une étendue sans fin, à peine peuplée, l'Afrique offre à l'immigration européenne un débouché nouveau. De là ces convoitises en lutte autour des points qui donnent accès à ce pays dont les Romains n'ont occupé que les rives baignées par les eaux de la Méditerranée.

Tout est calme en Europe. La Russie elle-même semble jouir d'un repos qui fait contraste avec l'agitation d'il y a quelques mois.

Ce pendant la guerre de race parait vouloir éclater de nouveau dans l'Empire d'Autriche. Tcheques et Allemands prélndent à une lutte par des émeutes souvent renouvelées.

Le gouvernement paternel de l'empereur Guillaume ne peut retenir les jeunes allemands qui, pour fuir le régime militaire, émigrent par bandes nombreuses. Soixante-quinze milles jeunes gens ont fui l'Allemagne du premier janvier au premier juin de cette année. M. de Bismark se préoccupe de cette hégire qui lui enlève de bons soldats. Trouvera-t-il le moyen d'y mettre fin?

Le bruit avait couru à Paris de la mort du président Garfield, et les journaux avaient déploré cette perte cruelle pour les Etats-Unis. Ces mêmes journaux se sont réjouis le lendemain en apprenant que non seulement le président vivait encore, mais que des symptômes favorables laissaient espérer une guérison prochaine.

—A l'élection qui a eu lieu dans la paroisse St-Martin, le samedi, 16 juillet, le vote s'est partagé comme suit, sur la question du transfert du siége de justice de St-Martinville au Pont Breaux:

	Contre	Pour
St-Martinville	666	3
Pont Breaux	127	396
Grande Pointe	8	260
Bayou Chêne	23	4
Pointe	295	2
	1110	665
	665	
Majorité de	454	

contre le transfert.

(*L'Observateur* de St-Martinville.) du 16 juillet:

—Enfin! Nous avons eu une pluie admirable, délicieuse, abondante comme nous en rêvions une. L'eau coulait dans nos rues et tombait en cascade dans nos cuves avec le bruit le plus réjouissant du monde. Le vent chassait ses gouttelettes transparentes vers les plantes qui se redressaient pour boire cette eau qui leur tombait du ciel, et qui leur rendait la vie et la santé.

Comme tout souriait, comme tout avait l'air vivace et heureux.

C'est qu'aussi elle est arrivée fort à propos, cette bonne pluie; un retard de quelques jours; et c'en était fait de la récolte.

La canne ne grandissait plus et pâlissait.

Le coton ne formait que de maigres grabots sans promesse.

Et le maïs.... mais elle est venue trop tard pour le maïs, et nos planteurs n'en feront que mi-récolte.

Mieux vaut toute fois s'en consoler et remercier le ciel de ne pas avoir tout perdu.

L'Hon. Albert Voorhies est revenu des Opelousas, où il avait été plaider devant la Cour Suprême de l'Etat.

Dr Roudanez.—On verra aux annonces que le Dr Roudanez, de retour à la Nlle-Orléans a repris l'exercice de sa profession. Il a fixé son domicile au No 179 rue de la Douane, où il y donnera ses consultations tous les jours de 8 à 9 h. du matin, et de 2 à 3 h. de l'après-midi.

—Il existe des milliers de remèdes contre le mal de dents. Tous sont plus ou moins bêtes. En voici un que préconise le docteur Cabral, médecin en chef des hôpitaux militaires, et que nous croyons capable de procurer, neuf fois sur dix, une guérison définitive.

Faites préparer par votre pharmacien la mixture suivante:

Teinture de Benjoin	6 gr.	"
Teinture d'iode	1	"
Tannin	0	50 centigr.
Chloroforme	1	"
Chlorhidrate de morphine	0	05 centigr.

La première application, avec un peu de coton, soulagement immédiat; la deuxième, un peu après, calme prononcé; à la troisième, douleur disparue. Recommencer dès le réveil de la douleur.

Cet excellent odontalgique vous procurera rapidement une guérison définitive. Il se conserve sans altération.

—Un médecin distrait, possesseur d'une jambe de bois, pousse l'étourderie jusqu'à l'oublier un jour.

—L'imbécile! dit son domestique; il laisse sa pathologie.

Fonds.—Nous avons reçu le rapport des commissaires du bureau sur le Fonds d'Asile McDonogh, sur le Fonds d'Asile Fink, sur le Fonds Sickles et sur le Fonds Touro du 1er janvier 1880 au 31 décembre 1880, et nous y voyons que le total de l'actif du premier fonds s'élève à $599,847.20; que le total de l'actif du second est de $231,146.56; que le total de l'actif du troisième est de $25,864.90 et que le total de l'actif du quatrième est de $7,575 13.

Nouvelles Télégraphiques.

Ouragan sur le lac de Genève.

Londres, 16 juillet.—Une dépêche de Maryes, France, dit qu'un terrible ouragan s'est déchainé sur le lac de Genève. Des grêlons énormes sont tombés pendant une heure. Les moissons et les récoltes ont beaucoup souffert.

Conseil de cardinaux.

Londres, 16 juillet.—Un correspondant télégraphie de Rome: "Le pape a convoqué vendredi un grand conseil de cardinaux pour discuter les troubles récents. Après une longue discussion, on s'est rangé à la proposition du cardinal Pecci qui engageait à remettre à plus tard toute action.

Les grands-ducs Michel et Alexis.

Saint-Pétersbourg, 16 juillet. — Le grand-duc Michel a été nommé président du conseil impérial et le grand-duc Alexis grand-amiral.

L'holocauste d'Olgin.

Paris, 15 juillet—Le correspondant de Saint-Pétersbourg du *New York Herald* télégraphie: "Cent dix-neuf paysannes viennent d'être brûlées vives sur la propriété d'Olgin, dans la province de Kursk, près de Kieff, sur les frontières de la Petite Russie, au sud-ouest de l'empire. Ces malheureuses avaient été d'abord enfermées dans une grange, par le régisseur de la propriété, pour avoir refusé de faire le travail auquel elles étaient encore assujetties d'après les stipulations provisoires de la loi d'émancipation. La grange a ensuite été mise en feu par quelques villageois. Un de ceux-ci a été arrêté et a fait des aveux. La commission de douze experts pour l'introduction de la réforme agraire a terminé ses travaux et soumettra prochainement deux projets à l'examen du gouvernement."

Duels entre étudiants allemands.

Londres, 16 juillet—Le correspondant berlinois du *Times* dit: "Un étudiant en droit de l'Université de Bonn vient d'être tué dans un duel, et un autre étudiant est à l'hôpital dans un état désespéré. Un étudiant à Berlin a eu le nez entièrement coupé dans une rencontre au sabre. Il ne se passe guère de semaine qu'on n'apprenne des affaires de ce genre, qui se terminent souvent par la mort, dans quelqu'une des universités allemandes."

L'Angleterre et le libre-échange.

Londres, 16 juillet—Le Morning Post appelle l'attention sur un article paru dans la Quaterly Review et dans lequel l'auteur s'attache à prouver, par des statistiques, que les manufactures anglaises sont dans le déclin par suite du libre-échange. Le Times dit que la plupart des chiffres de la Review sont erronés et que, par conséquent, ses arguments concluant le libre-échange ne sont pas concluants.

Les pêcheries de Terre-Neuve.

Londres, 16 juillet—On dit qu'un sloop de guerre armé de six canons a été envoyé renforcer l'escadre protégeant les pêcheries de Terre-Neuve.

Les manifestations anti-cléricales de Rome.

Rome, 16 juillet.—Six hommes ont été condamnés à l'amende et à la prison pour avoir troublé mardi dernier le cortège funèbre du pape Pie IX. Le jugement des prisonniers a été marqué par un grand tumulte, et le président du tribunal a fait évacuer deux fois la salle d'audience. Les sentences ont été reçues par des huées et des sifflets. Une foule de deux à trois mille personnes a fait une ovation aux prisonniers à leur sortie du tribunal et les a escortés en criant: "A bas les cléricaux!" Les soldats ont dispersé le rassemblement, mais la foule s'est réunie de nouveau à l'entrée des bureaux d'un journal clérical, a arraché le bulletin et s'est dirigée sur la gare pour protester devant le roi et la reine qui arrivaient de Naples; mais un cordon de police a empêché une démonstration.

Guiteau repentant. — Guiteau paraît enfin se repentir. On dit qu'il a tenu hier le langage suivant à l'attorney général:

"Si j'avais une autre occasion, je n'essaierais pas de tirer sur le Président. Je croyais avoir une inspiration en voulant en débarrasser le pays, mais je vois que je dois m'être trompé. Je vois que c'est l'ordre de Dieu que le Président ne meure pas, et pour cette raison, je ne recommencerais pas. Si cela n'eût pas été décrété par Dieu, comment pourrait-il être encore de ce monde? Je tenais le pistolet tout près de son dos, et ma main était aussi ferme que du fer. J'ai tiré sur lui à bout portant, et il n'y a que la divine Providence qui ait pu le sauver. Il ne mourra pas, j'en suis convaincu, et je suis fâché de l'avoir fait tant souffrir. Cela ne servirait à personne d'essayer aujourd'hui de tirer sur lui, car si je n'ai pu réussir avec les chances que j'avais, aucune balle ne peut l'atteindre. Il en est ainsi ordonné, et nous devons nous soumettre à la volonté du ciel."

Jérome Bonaparte.—M. Jérome Bonaparte, de Baltimore, qui a fait l'hiver dernier, un premier essai de passer à Washington la saison du Congrès, a trouvé sans doute au milieu des diplomates et des hommes politiques plus d'agréables passe-temps que dans la société des marchands de grain de Baltimore. Aussi va-t-il élever à la capitale un hôtel digne de sa fortune et dans lequel il passera ses hivers. Cette demeure sera située au coin de la rue K et de la 17e rue; le terrain a 45 pieds sur 54. La maison coûtera 30,000 dollars à bâtir, ce qui est une somme considérable pour Washington.

La statue de Marceau.—Le sculpteur Clésinger vient de terminer une gigantesque statue représentant Marceau à cheval. Le cheval et le cavalier mesurent trois mètres cinquante; le piédestal aura quatre mètres de haut. Cette œuvre sera placée devant le palais de l'Industrie et entourée le soir de foyers lumineux. Cette statue est la première d'une série qui comprendra Marceau, Hoche, Kléber et Carnot, quatre statues destinées à l'esplanade de l'Ecole militaire.

Suicide d'un assassin.—C'était une figure bizarrement sinistre que ce Thouviot qui, sans motif, poignarda, en juin 1874, une jeune fille de vingt ans, servante dans un restaurant de la Cujas. Il avait éprouvé dans sa vie quelques étourdissements, avec lividité rapide des traits de la face, bruissement d'oreilles et besoin automatique de marcher devant lui, sans détermination réfléchie et consciente.

De temps en temps, bien que très intelligent, il se sentait nerveux, vibrant, irascible, ému, incapable de tenir en place et toujours prêt à commettre une action perverse, audacieuse et criminelle: il se sentait comme une démangeaison de tuer quelqu'un. Après six mois de prévention, ou, pour mieux dire, d'examen médico-légal, Thouviot bénéficia d'une ordonnance de non-lieu, et fut envoyé, par mesure administrative, à la sûreté de Bicêtre.

Depuis deux ans, il sollicitait sa mise en liberté, à titre d'essai, mais personne n'avait cru devoir obtempérer à cette demande et l'autorité préfectorale se refusa à endosser une pareille responsabilité. Désespéré, Thouviot s'est pendu dans sa cellule, avant-hier, vers trois heures de l'après-midi. On a trouvé des lettres adressées par le suicidé aux médecins de l'établissement et un testament par lequel il léguait le fruit de ses économies aux enfants idiots et épileptiques et un médecin qu'il avait élevé à l'un de ses confidents.

Il parait que l'autopsie n'a pas fait découvrir de lésions bien sérieuses du cerveau.

M. Charles Lullier.

Il y avait longtemps que je désirais voir de près cette figure curieuse. On m'avait raconté à l'endroit de M. Lullier des traits d'une si extraordinaire fantaisie dont il avait été le héros, de si incroyables aventures, que je m'étais bien promis de saisir la première occasion qui me serait offerte d'avoir une entrevue avec lui.

Un incident récent vient justement de remettre en lumière cet homme de si farouche énergie; voilà pourquoi je sonnai, l'autre matin, à la porte d'une grande maison sise rue Rochechouart, No 7.

Il va sans dire que dans cette rapide esquisse, je m'occupe pas de l'homme politique, dont je ne partage aucunement les idées, ni du rôle qu'il a pu jouer en 1871.

C'est Lullier qui est venu m'ouvrir lui-même. Je le reconnus tout de suite au signalement qui m'en avait été donné par un mien ami.

Lullier a quarante ans sonnés, si je ne me trompe. Il est d'une taille au-dessus de la moyenne et bien pris. Le corps est svelte: pas de graisse, mais une musculature puissante. La tête a un aspect quasi ecclésiastique; la peau est très blanche, le front assez développé fuit vers les cheveux, qui sont très abondants, mais blancs; non pas précisément blancs, mais plutôt argentés avec des reflets éclatants, qui laissent l'impression d'un albinos, qui aurait blanchi.

Sans cette particularité, on ne donnerait guère plus de trente ans à l'ex-officier de marine.

Les yeux sont petits et de nuance bleu clair; quand leur propriétaire s'anime, ils semblent changer de couleur avec des reflets métalliques tout à fait singuliers! Le nez est gouailleur; on pourrait presque le ranger dans la catégorie des "roxelane." Une petite moustache ombre imperceptiblement la bouche, qui est largement fendue. Tout le reste du visage est complètement rasé, avec des "pleins" et des "creux" fort curieux.

On a dit que M. Lullier ne jouissait pas absolument de toutes ses facultés mentales. J'avoue franchement ne m'en être aucunement aperçu dans le long entretien que j'ai eu avec lui. Il se peut qu'en certaines circonstances, et lorsqu'on s'attaque à lui, son énergie s'exalte et lui fasse dépasser le but; mais je crois que, s'il fallait faire enfermer Lullier comme fou, il faudrait lui donner comme compagnons quelques bonnes centaines de mille de Parisiens.

Détruisons ici la fausse légende qu'ont essayé d'accréditer messieurs les reporters réactionnaires.—Lorsque le condamné de la Commune a débarqué à Brest, ces messieurs ont été unanimes à nous représenter le revenant comme un homme cassé et vieux avant l'âge, dont l'énergie avait été à jamais brisée par les épreuves formidables qu'il avait essuyées.

Eh bien! je suis fâché d'être obligé de démentir ces raconteurs fantaisistes: ni l'âge, ni les épreuves n'ont brisé l'extraordinaire vigueur de M. Lullier.

Un simple détail en donnera une idée: après une demi heure de conversation, mon interlocuteur me demanda la permission de passer dans une pièce voisine pour achever sa toilette. En même temps, il m'apportait au bout de son petit doigt, en manière de distraction, un poids de 40 kilos, en me disant: "Vous savez, si le cœur vous en dit..." Bien entendu, j'ai décliné cette gracieuse invitation, au peu lourde pour moi.

Une voix féminine et au froufrou soyeux que j'entendis de l'autre côté de la pièce me donnèrent à penser que M. Lullier est loin d'être indifférent, comme on a essayé de l'insinuer, aux charmes du beau sexe.

Mais j'avais hâte d'en arriver à l'incident qui a fait un certain bruit, il y a quelques jours, dans la presse; je veux parler de la provocation adressée par M. Charles Lullier à M. Paul de Cassagnac. On se rappelle qu'au cours d'une polémique avec M. Robert Mitchell le rédacteur en chef du *Pays* avait porté contre l'ancien officier de marine une accusation infâme. Lullier vivait, depuis son retour à Paris, tellement retiré et il lisait si peu les journaux qu'il n'a été mis au courant de cette accusation que par un de ses amis, qui lui a montré, il y a quelques jours seulement, dans un numéro du *Pays*, le passage qui le concernait.

Son premier acte fut de prévenir M. Paul de Cassagnac qu'il venait d'écrire à l'amiral Cloué pour le prier de tenir son dossier à sa disposition.

Son second fut d'envoyer au rédacteur en chef du *Pays* deux de ses amis, MM. le général Robin et le commandant Boulanger, commandeur de la Légion d'honneur, pour demander une réparation par les armes.

Il fut répondu à ces messieurs que le rédacteur en chef du *Pays* était absent de Paris pour le moment. M. Lullier dut renouveler sa tentative auprès de M. Paul de Cassagnac, jusqu'à ce qu'il en ait reçu une réponse catégorique, se réservant ensuite d'agir à sa guise.

Voici le texte de la lettre remise par MM. le général Robin et le commandant Boulanger à M. Paul de Cassagnac:

"Mes témoins définitifs sont MM. le général Robin et le commandant Boulanger.

"Comme offensé, j'ai le choix des armes.

"Je choisis l'épée de combat, avec un gant d'armes, peu m'importe.

"Le duel sera au dernier sang. *Le corps du blessé restera à la merci de son adversaire.*

"C. Lullier."

On voit que l'affaire est sérieuse et que M. Lullier est décidé à pousser les choses jusqu'au bout.

Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant des péripéties de cette affaire, qui ne peut manquer d'être passionnante.

En attendant, il nous a paru curieux de donner un léger croquis de M. Charles Lullier, qui est bien l'une des figures les plus originales qu'on puisse voir.

La maison F. Wertein... [illegible]

Les bains de mer.

Tout le monde court maintenant aux villes d'eaux ou vers les plages maritimes. Les bains de mer de mer sont à la mode. Voyons donc ce qu'en dit un médecin autorisé, le Dr E. Decaisne:

Aujourd'hui il n'y a pas si petit port qui ne vante les merveilles de ses grèves et ne se mette en frais pour attirer les baigneurs. D'un excès, on est tombé dans un autre. Autrefois, on fuyait la mer, aujourd'hui on la regarde comme une panacée miraculeuse.

Voyons quels sont, en résumé, les effets hygiéniques et thérapeutiques des bains de mer.

Les effets des bains de mer sont excitants, stimulants, toniques dans les affections ou maladies dont l'atonie et l'inertie de l'organisme sont les traits principaux, dans les névroses accompagnées d'affaiblissement ou amenées par lui. Ils sont résolutifs, fondants, dissolvants, dépuratifs dans les maladies scrofuleuses, dans le rachitisme, la clorose, les maladies de la peau. Ils sont sédatifs, calmants dans les névralgies internes et externes, les rhumatismes, etc.

Les personnes qui ont dépassé cinquante ans, feront bien, à moins d'avis contraire du médecin, de renoncer aux bains de mer. A cette période de la vie, il y a, en effet, une tendance à la congestion des divers organes qu'un bain mal réussi peut favoriser. Il faut tenir compte aussi, à cet âge, de l'aptitude beaucoup moins prononcée à la réaction calorique. Les personnes pléthoriques et qui ont des battements de cœur feront bien de s'abstenir des bains de mer. Il faut renoncer aux bains de mer toutes les fois qu'on ne se trouve pas dans les conditions habituelles de sa santé. L'agitation, l'insomnie, un état de malaise général, une diminution de l'appétit indiquent une poussée marine d'une certaine exagération et impliquent l'obligation de renoncer momentanément à ce moyen.

Il est bien entendu aussi que les bains de mer doivent être absolument proscrits dans toutes les maladies précédées ou accompagnées de fièvre, compliquées d'inflammation locale.

Disons enfin en terminant que l'expérience démontre que les personnes faibles, délicates, lymphatiques, supportent beaucoup mieux les bains de mer que les bains de rivière.

L'enseignement en France en 1599.—*Le* programme de l'enseignement du collége de Narbonne en 1599 nous donne une idée des connaissances exigées primitivement du bachelier.

Le jeune escholier avait appris en sixième son rudiment (genres et déclinaisons); en cinquième, il avait pâli sur les prétérits et les supins des verbes, et sur la révision des déclinaisons et des genres; en quatrième, il s'était attaqué à la syntaxe latine et à la grammaire grecque, sans oublier la révision des prétérits et des supins.

En troisième régnait la quantité, l'étude des figures de style, puis on revenait à la grammaire grecque.

Pas de seconde.

Le triomphe de la rhétorique était une forte étude de grec, la versification et la lecture des auteurs. Cependant dans l'art. 16 des lois et statuts de 1598, il est dit: "Personne dans le collége ne doit parler en vers." Première prévention contre les vers latins, malgré le programme fort étendu de la grammaire grecque, l'étude des auteurs grecs était fruit défendu. Quant au français, il était proscrit et dans chaque classe un *explorateur* était chargé de tenir un registre exact de tous ceux qui parlaient français.

De l'histoire et de la géographie il n'est pas question. Deux ans de philosophie couronnaient des études aussi fructueuses, Porphyre, Aristote, Euclide servaient de textes aux disputes et controverses publiques.

A l'époque du carême avait lieu l'épreuve de la *déterminance*, qui consistait à développer une question de logique ou de morale dans un discours continu.

A travers d'interminables développements coupés de digressions, émaillés d'apostrophes, se débattait souvent quelque grave question en litige, dans le genre de celle-ci: "Quand on conduit une bête au marché, est-ce la corde qui retient la bête, ou la main qui tient la corde qui conduit l'animal?" Pour un sujet aussi sérieux, les escholiers de la rue du Fouarre encourraient avec ceux des autres colléges de la Ocropole [montagne Ste-Geneviève,] on s'injuriait, on se montrait le poing, toujours avec des imprécations latines et grecques, et à la fin de la controverse, maint in-folios gisaient sur le plancher, souvent en compagnie des plus ardents polémistes de la *Logica*.

Au mois de juin, nouvelle épreuve sur la logique [morale, physique, métaphysique]. Enfin, au mois d'août de la deuxième année de philosophie, les candidats au baccalauréat ès-arts subissaient leur dernier examen. Alors seulement, les escholiers obtenaient la pâture appelée *laurea magistralis* ils étaient bacheliers ès-arts.

Une rencontre à l'épée a eu lieu le 2 juillet, dans les environs de Paris, entre M. le docteur Paul Dubois et M. Yves Guyot, conseillers municipaux.

Le motif de la discussion était un article de M. Yves Guyot, paru dans la Lanterne.

Cet article, rendant compte d'une discussion qui avait eu lieu à Londres, au Congrès de l'abolition de la prostitution légale, appréciait d'une façon injurieuse les fonctions de M. Paul Dubois, comme médecin du dispensaire.

Les témoins de M. Paul Dubois étaient MM. G. Clémenceau, député, et J. A. Lafont, conseiller municipal. Ceux de M. Yves Guyot étaient MM. Mayer, directeur, et Etievant, rédacteur de la Lanterne.

Le premier engagement a été arrêté par la chute de M. Paul Dubois, dont le pied a glissé sur une pierre.

Au second engagement, M. Yves Guyot a reçu une blessure à l'avant bras droit.

Les témoins de M. Guyot ayant déclaré que la blessure de leur client lui constituait des chances inégales, le combat a cessé sur leur demande.

La blessure de M. Yves Guyot n'inspire pas d'inquiétudes.

La femme libre. — Le tribunal civil de la Seine est saisi d'un curieux procès en séparation de corps pendant entre M. et Mme Robert, marchands de chapeaux et de modes.

Le mari reproche à sa femme d'être révolutionnaire-communiste et d'appliquer ses théories humanitaires au grand préjudice de la communauté. Mme Robert serait membre du conseil d'administration du journal *l'Egalité* et consacrerait de fortes sommes à la propagande de ses idées.

Elle se serait mise en relation avec des proscrits de toutes les nations, auxquels elle aurait adressé des secours en argent. Quand elle trouvait la caisse fermée, elle vendait des obligations du Crédit foncier et faisait de la propagande avec le produit de la vente.

Comme son mari ne partageait pas ses idées, elle le traitait de "mouchard", de "badinguesard" de l'"Versaillais." Enfin un beau jour, elle a fui le domicile conjugal emportant une centaine de mille francs, avec lesquelles elle a pu se livrer à une propagande effrénée.

De son côté, Mme Robert reproche à son mari de ne lui avoir point permis de recevoir ses corréligionnaires politiques.

Le tribunal a ordonné une enquête sur les griefs respectifs des parties.

—Dans le Lot-et-Garonne, l'opinion publique est vivement surexcitée dans le département par l'arrestation de M. S.... de Grandfonds, et de son domestique, arrestation qui se rattache à un crime commis en 1876.

Le 13 novembre de l'année 1876, Mme S...., femme du personnage écroué et fille des époux Marcadet, domiciliés à Grandfonds, sortait de la maison de ses derniers et criant: "Ah! mon Dieu! qui a pu faire cela!"

Les époux Marcadet avaient été assassinés à coups de marteau. L'expertise médicale démontra que le crime avait dû être commis la veille de sept heures à neuf heures du soir.

Les époux Marcadet étaient riches et vivaient seuls: on leur attribuait une fortune dépassant cent mille francs. Le meurtre avait eu lieu dans la grange. Une bougie était restée allumée, et des traces de sang étaient visibles dans l'évier, où l'assassin avait dû vraisemblablement se laver. Certains meubles avaient été fracturés; toutefois une somme de 3,000 fr. en or fut retrouvée.

Cette affaire, qui se renoue aujourd'hui, semblait avoir été abandonnée depuis trois ans, époque à laquelle quelques arrestations provisoires furent opérées. L'instruction se poursuit activement avec activité.

—Guibollard s'est attiré un duel.

Son adversaire n'a pas d'épée; quant à lui, il n'en a qu'une; et tous deux sont sans le sou.

Perplexité des témoins.

Après réflexion, Guibollard s'écrie tout joyeux:

—J'ai trouvé: nous nous battrons avec mon épée.

—Mais puisque vous n'en avez qu'une?

—Eh bien, nous la prendrons chacun à notre tour.

—Sur le boulevard extérieur, un marchand de vins a installé plusieurs tables devant sa porte sur laquelle resplendit un écriteau portant ces mots en lettres gigantesques:

Vin de la Comète de 1881.

Curieux de connaître un vin si prématuré, j'interroge le sommelier:

—Qu'appelez-vous donc le vin de la comète?

—Monsieur, c'est le vin que je vends le soir aux clients pendant qu'ils regardent la comète.

Demande d'emploi.

UN Distillateur-Liquoriste désire trouver un emploi comme tel. Il peut donner des recommandations satisfaisantes. S'adresser à P. O. Box 1409. 20 juil—3t

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS.

QUEYROUZE & BOIS,

MARCHANDS EN GROS DE

EPICERIES, VINS, LIQUEURS

—ET—

Toutes sortes de Produits de l'Ouest,

AUX MAGASINS BLEUS,

Coin Vieille-Levée et Bienville. Nlle-Orléans.

19 juil, 81—1an.

WM. E. MURPHY, AVOCAT,

A L'ENCOGNURE DES RUES DOUANE ET ROYALE.

Consultations de 9 à 3 heures, en français ou en anglais.

Décédée avant hier, à dix heures du soir, à Biloxi, Miss., LOUISE MENARD. Les amis et connaissances de son père Joseph Ménard et de sa famille, sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui mercredi, à 9 heures et demie A. M. Le convoi partira de la résidence de son père, No 198 rue Bourgogne entre, Ste-Anne et Dumaine.

Bureau de la Importer's Bonded Warehouse Co., coin des rues Conti et Peters.—Nlle Orléans, 19 juillet 1881.—L'assemblée régulière bi-annuelle des actionnaires de la compagnie aura lieu à ce bureau LUNDI, 25 juillet 1881, à 7 heures du soir.

P. A. CONAND, Secrétaire.

20 juil—au 25

Bureaux de la Louisiana Life Insurance Co. — Nlle-Orléans, 19 juillet 1881. — Par ordre de la direction une assemblée générale des actionnaires de cette Association est convoquée pour VENDREDI, le 19e jour d'août prochain d'après la section 12 de la charte, pour prendre en considération les affaires qui seront alors soumises.

JNO. GLYNN Jr., Secrétaire.

20 juil—à 19 août

Avis.

ON demande une DAME de 35 à 40 ans, parlant français et anglais, et pouvant faire la cuisine et servir dans une grocerie, sachant lire et écrire. S'adresser à la boîte de poste No 1024. De bonnes recommandations sont requises. 20 juil—4f

LE DOCTEUR ROUDANEZ,

De retour à la Nouvelle-Orléans,

A l'honneur d'annoncer à ses clients et au public en général qu'il a repris l'exercice de sa profession. CONSULTATIONS: tous les jours de 8 à 9 A. M. et de 2 à 3 P. M., à son domicile rue de la Douane 179, entre Remparts et Bourgogne. 19juil—6f

L'UNION FRANÇAISE.

Assemblée-Générale Extraordinaire.

MESSIEURS les Sociétaires sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu DIMANCHE, 24 du courant, à la salle de la PARFAITE UNION, rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe. La séance sera ouverte à midi précis.

Objets de l'assemblée:

1° Achat d'un immeuble.

2° Clauses à introduire dans la constitution.

Pour l'instruction des membres, nous exposons l'article suivant de la Constitution de la Société:

TITRE XI—Art. 2—Ne seront admis aux assemblées-générales que les sociétaires qui ne seront pas en retard de plus de trois mois de cotisation.

Les retardataires pourront se mettre en règle avec la caisse avant ou le jour même de l'assemblée au local de la réunion.

On devra présenter à la porte la lettre de convocation.

Le but de l'assemblée étant d'une grande importance pour l'avenir de la société, messieurs les membres sont instamment priés d'être ponctuels.

MM. les Présidents des Sociétés françaises sont cordialement invités.

Par ordre du Conseil de Direction:

FRANÇOIS TUJAGUE, Président.

A. DASCOMY, Secrétaire protem. 17 juil—7f.

New-Orleans Spanish Fort and Lake Railroad.—Nlle-Orléans 16 juillet 1881. A partir d'aujourd'hui, DIMANCHE 17 juillet, le prix du passage sur cette route sera de QUINZE CENTS, aller et retour.

J. M. SEIXAS, Président.

18 juil 7f.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans — Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1881—A une assemblée du Bureau des Directeurs de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu de payer sur demande, le dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le capital aux actionnaires ou à leurs représentants légaux.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

17 juillet—15f

Bureau du New Louisiana Jockey Club, No 104, rue du Canal.—Nouvelle-Orléans, 16 juillet 1881—Les membres du Nouveau Jockey Club de la Louisiane sont, par l'avis présent, informés qu'un concert-promenade et une soirée dansante auront lieu le JEUDI, 21 juillet 1881. Chaque membre a droit à cinq invitations qui seront livrées sur demande.

G. W. NOTT, Secrétaire.

17juil—3f

Bureau de la Compagnie d'Assurance Germania, rue du Camp, No 51. Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1881—A une réunion régulière du Bureau tenue ce jour, il a été résolu de payer un dividende semi annuel de 4 pour cent, aux actionnaires sur demande.

E. MAIER, secrétaire.

17 juil—7f

Bureau de la compagnie de Glace de la Louisiane.—No 36 South Front St.—Nouvelle-Orléans, le 13 juillet 1881. A une séance des directeurs de cette compagnie tenue le 13 de ce mois, un dividende de 2 pour cent a été déclaré payable aux actionnaires le 20 courant.

Tout transfert après aujourd'hui sera sans dividende.

W. A. BILLAUD, Secrétaire.

14 au 20 juil.

Banque Mutuelle. — Nelle-Orléans, 30 juin 1881.—A une réunion de la Direction, tenue le 29 du courant, il a été résolu de déclarer un dividende de quatre pour cent payable aux actionnaires sur demande.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.

1er juil—1m

AVIS.—Bureau de la Compagnie d'Assurance du Peuple.—Nlle-Orléans, 13 juillet 1881.—L'élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu le MARDI, 26 juillet, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M., au bureau de la Compagnie, 10 rue Carondelet.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

14 juil—au 26

Mlle B. de Miranda

A L'HONNEUR d'annoncer qu'elle continuera à donner des LEÇONS D'ESPAGNOL à un prix très réduit, soit à domicile ou chez elle, Jackson St., coin Magazine (sigma store). 17juil—3f

On demande

A ACHETER à bon marché, pour du comptant, un terrain propre à y construire ou un cottage ayant quatre pièces dans le carré de logis, en bon état et situé dans les limites des rues Remparts, Prieur, Ste-Anne et Kerlerec. Adresser les communications à "PURCHASER", au bureau de l'ABEILLE, y mentionnant le prix. 17juil—4f

Bureau du Percepteur de Taxes,

District inférieur — No 47 rue St-Louis.

Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1881.

CONFORMEMENT à la section 25 de l'article 77 de 1880, avis est ici donné aux contribuables du district inférieur, que les taxes assessées en l'année 1882, sont secondes sur les tableaux de taxes enregistrés en mon bureau et au bureau des hypothèques de la paroisse; qu'elles sont dues maintenant et que le 31 décembre 1881 elles seront placées sur la liste des taxes arriérées et seront sujettes à un intérêt de 8 p. % par an à partir de cette date jusqu'à ce qu'elles soient vendues comme le prescrit l'article 210 de la Constitution. Les personnes désirant s'épargner l'intérêt et les frais sont invitées à venir de suite acquitter leurs taxes.

P. L. BOUNY, percepteur de taxes du district inférieur. 17 juil-17,20,24,27.

Divertissement renvoyé.

Crescent City Uniform Division No. 2.

Knights of Pythias.

Parade et Fête Champêtre AU JARDIN DE CARROLLTON,

Mercredi soir, 26 juillet 1881.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS.

J. H. WEINFURTER, Chairman.

Jno. A. McLean, A. D. Hoffins,

F. Downey, A. Rosenberg,

L. E. Klevers.

Les billets et invitations émis pour le 13 juil. ne seront valides pour la soirée du 27. Des demandes d'invitation peuvent être obtenues des membres ou au No 112 rue Gravier, bureau du Southern Knight, et coin Conti et Passage de la Bourse, chez J. J. Weinfurter.

Billets, 50 CENTS.

17 juillet—17,20,24,27

FRANTZ. W. E. OPITZ.

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BONNET & Cie.,

Montres, bijouterie,

65 rue Royale,

Entre Bienville et Conti Nlle-Orléans.

BIJOUTERIE ET MONTURE DE DIAMANTS.

DIAMANTS.

N. B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée. Vacat—26 15m MeV

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 19 JUILLET—CLASSE No 168.

Tirage de 4 heures P. M.

16	64	9	60	95	24	8	53	68	14	28	37	74

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature de 19 juillet 1881—4 heures P. M.

GEN. G. T. BEAUREGARD, JUBAL A. EARLY, Commissaires.

Les noms de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tous temps, dans toutes nos agences.

GODCHAUX.

VETEMENTS —ET— ARTICLES de TOILETTE

Pour hommes, jeunes gens et enfants.

Un magnifique assortiment de VETEMENTS POUR TRAVAIL, genres élégants et uniques, coupes parfaites. Assortiment complet de Vestes de coutil blanc et de Marseille, paletots de bureau et pantalons de travail.

Nos vêtements d'été les plus récents.

"Les serges de l'Inde et Diagonal," Les vêtements les plus frais qu'il y ait.

LEON GODCHAUX,

31 & 33 RUE DU CANAL.

8juil

Université Vanderbilt.

NASHVILLE, Tenn.

Session 1881-82.

LES Départements Académique, Biblique et de Droit ouvrent le 1er septembre; les départements Médical, Dentaire et Pharmaceutique, le 1er octobre 1881. Les prix des cours sont comme suit: Département Académique, $65, Biblique, $15; de Droit, $100; de Médecine, $65; Dentaire, $90; Pharmaceutique, $65. Dix privilèges de suivre les cours valant $100 chacun, ont été accordés aux étudiants méritants à la clôture de la dernière session. Quatre "Graduate Fellowship" valant $300 chacun et deux "Post Graduate Fellowships, valant $500 chacun, ont également été accordés.

Les divers chaires de l'Université sont occupées par quarante professeurs et instructeurs. Il y eut trente-deux étudiants de vingt-un Etats aux immatriculés l'an dernier.

Pour le REGISTRE ANNUEL ou plus amples informations, s'adresser à J. M. Leech, secrétaire de la Faculté ou à

L. C. GARLAND, chancelier.

15 juil—1m

Comté Madison, Virginie.

Près la station Rapidan, Virginie.

ACADEMIE LOCUST DALE.

David F. Boyd, Principal.

AVEC le concours habile dans le département académique, des gradués de l'Université de la Virginie, et d'un officier compétent, dans le département militaire.

Cette académie est fondée depuis de longues années et a toujours été dirigée avec succès. C'est principalement une école préparatoire pour l'Université de la Virginie, donc l'enseignement d'mathématiques et des langues anciennes et modernes, l'anglais y compris, est nécessairement l'objet de grands soins.

Le collége est situé en un des endroits les plus sains et les plus pittoresques de Piedmont, Virginie, au dessous du Blue Ridge, près la rivière Rapidan, et au milieu d'une communauté intelligente et policée; il y a des églises de différentes croyances.

Les bâtisses et le terrain sont vastes et attrayants, et surtout convenables pour un pensionnat.

La session commence le troisième lundi de septembre et se termine le troisième lundi de juin.

Les conditions sont $200 pour la session de 9 mois, pour toutes les dépenses, moins les vêtements, les livres et les médicaments. Pour les fils de ministres de l'Evangile, le prix de l'enseignement est de $50 moindre.

Cette école est privée et se trouve sous le contrôle absolu du principal.

Pour plus d'informations, s'adresser au soussigné à Bâton Rouge, Lne. jusqu'au 1er août, et après à Locust Dale, P. O. comté Madison, Virginie.

D. F. BOYD, Principal.

16 juillet—3 m. V et C.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DU— CROISSANT,

(CRESCENT INSURANCE CO.,)

67 et 69, rue du Camp,

NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée en 1849—Réorganisée en 1880.

CAPITAL EN ARGENT $400,000

Sollicite des Risques d'Incendie, de Rivière et de Marine.

W. B. LYMAN, Président.

S. B. NEWMAN, Vice-Président.

CHAS. E. RICE, Secrétaire.

Directeurs:

Samuel B. Newman,	Samuel H. Kennedy
Thomas A. Adams,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay
S. Hernsheim,	Alf. Moulton,
Geo. W. Sentell,	Wm. B. Conger,
S. R. Mortimer,	John M. Parker,
Reuben G. Bush,	George Martin,
Edward Nalle,	Harry L. Finch,
W. W. Swain,	J. J. Reiss,
A. H. Steward,	Lucien Doléry,
U. Marinoni,	Louis Prados,
Charles H. Doleon,	Charles Newman,
B. P. Grigsby,	S. C. Ogden,
Wm. A. Phelps,	John Coker,
Ferd. Marks,	Wm. B. Lyman.
S. H. Adams,	

10juillet—1an V&C

Avis.

COMMENÇANT le 11 juillet, un train spécial d'excursion pour les GENS DE COULEUR partira de la gare du chemin de fer "Louisville et Nashville," à 7 heures 10 minutes, tous les LUNDIS, allant jusqu'à Ocean Springs et s'arrêtant à toutes les stations intermédiaires et revenant en ville à une heure raisonnable de la soirée.

Trajet, aller et retour, un dollar.

Billets à vendre, tous les lundis matins, à la gare, rue du Canal.

J. T. HARAHAN, Surintendant.

10juil—

LES HERITIERS DE

J. LEVOIS

133 RUE DU CANAL,

Offriront à partir de LUNDI, 13 du courant, le reste de leur fonds de marchandises de Printemps et d'Eté, à des prix grandement réduits. L'attention spéciale est appelée sur leur assortiment.

Linons toile imprimés,

Ginghams Zéphyr,

Satins imprimés français,

Organdies et Jaconats français.

Grenadines françaises en couleur,

Etoffes à robes de laine françaises,

Suisses à pois et à dessins,

Mousselines blanches, etc., etc.

12 juin—

HENRY N. SIEBRECHT.

49....RUE ROYALE....49

MEUBLES DE SALONS, CHAMBRES A COUCHER ET SALLE A MANGER, RICHES ET ELEGANTS

DANS LE DERNIER GENRE.

Papier de tenture, qualités de luxe et qualités ordinaires,

PRIX MODERES.

21 avril—6m

M. AUGUSTE TETE devient, dès ce jour, associé de ma maison de commerce. La raison sociale sera LANAUX & TETE.

PIERRE LANAUX.

3 juil—14f

A Vendre.

UNE machine à vapeur Payne, montée sur roues, force de 8 chevaux, en parfait ordre. Un trasher Parquet No 2, presque neuf.

S'adresser à M. JOSEPH GARNIER, Welcome P. O., St. James Parish.

13 juil—1m

A louer.

LE MAGASIN No 48 rue de Chartres, entre Douane et Bienville. Les étagères, comptoirs et installations de gaz seront loués avec le magasin. Possession donnée le 1er août. S'adresser à A. PEPIN & BRO, 158 rue du Canal. 10 juil—

Correspondance.

Ci-dessous nous publions quelques lettres qui intéresseront vivement les dames, car il s'agit de nouveautés.

Paris, 6 juin 1881.

A monsieur Arthur Durieu, A la Nouvelle-Orléans.

Cher monsieur,

Votre lettre en date du 27 mai nous est parvenue, et sans perdre de temps, nous en avons suivi les instructions. Après plusieurs jours de pourparlers avec la maison Durbois, il nous a été possible de compléter, à votre prix, le jeu de formes pour bottes de dames; seulement, comme il fallait faire à neuf votre commande il nous a été impossible d'expédier à la date précisée dans votre lettre et ce n'est que vers le premier juillet que votre commande quittera le Havre. Nous vous ferons remarquer que nous avons pris toutes nos précautions pour que les formes soient parfaites, sous tous les rapports, et il n'y a pas de doute que vous serez en mesure d'offrir la botte la plus élégante qui se soit encore vue en Amérique: notre genre de formes est en grande vogue dans toute l'Europe et il n'y a pas de doute qu'il en sera de même dans votre pays. Permettez-nous de recevoir bientôt de vos nouvelles, nous vous saluons respectueusement.

MIRTEL FRERES.

Vienne, 1er juin 1881.

Monsieur Arthur Durieu, Nouvelle-Orléans,

Monsieur,

Nous nous plaisons à répondre à votre lettre en date du 12 mai 1881, et c'est avec plaisir que nous vous apprenons que nos formes n'ont jamais été exploitées en Amérique et nous vous remercions d'avoir pensé à nous en nous envoyant votre commande, qui recevra toute notre attention. C'est, croyons nous, une heureuse idée que vous avez d'introduire l'article Viennois sur votre marché, surtout pour une maison en vogue comme la vôtre. Voici ce que nous avons choisi et que nous expédierons vers la fin de juin:

Un jeu de formes, escarpins (copie Andalouse) pour être monté avec garnitures; ce genre est très large du bout. Un jeu formes bouts arrondis, entièrement nouveau. Ce genre se porte avec une petite bouffette en peau. Trois jeux de formes assorties pour escarpins vernis et en couleur, deux jeux de formes dit: Châteaunette. C'est le dernier article qui vient de paraître. Nous vous expédions aussi 100 patrons genres entièrement nouveaux, ainsi qu'un grand nombre de gravures les genres nouveaux, dont nous n'avons pas encore les formes. Avec l'espoir que notre expédition vous parviendra en bon ordre, et qu'elle vous donnera entière satisfaction, nous vous saluons en vous priant d'accepter nos salutations empressées.

NOETLINGER ET COMPAGNIE.

Paris, 3 juin 1881.

Cher monsieur Durieu,

C'est avec plaisir que nous accusons réception de votre très honorée du 18 mai et croyez que je suis flatté au plus haut degré du succès dont vous me parlez quoiqu'il vous revient en grande partie je n'en suis pas moins heureux d'en prendre ma part. Le nouveau jeu de formes pour bottes plus larges est en route et arrivera à New-York vers le premier juillet. Par la même occasion je vous fais parvenir le patron de ma nouvelle forme dite "Cambrure aiguille," et vous croyez pouvoir introduire cette nouvelle je me ferai un plaisir de vous en compléter un jeu immédiatement.

Tout à vous,

ALBERT FAUCHE.

H. BILLARD,

LIBRAIRIE FRANÇAISE,

30 RUE DE CHARTRES,

Coin Bienville. Nlle-Orléans.

Raspail—Manuel Annuaire de la Santé	$0 50
Corlieu—Aide-mémoire de Médecine et de chirurgie	$2 75
Jeannel—Formulaire officinal et magistral international	$2 50
Dorvault Officine, (dernière édition,)	$5 50
Bouchardat — Annuaire de Thérapeutique	$1 00
Formulaire magistral	$2 00
Cazeaux—Traité des Accouchements	$5 50

Littérature.

Théophile Gautier—Oeuvres par volumes	$1 25
Gve Flaubert—Oeuvres par volume	$1 25
Henri Gréville—	$1 25
Jules Verne—La maison à vapeur, un beau volume illustré	$3 75
Les voyageurs du XVIII siècle, un beau volume illustré	$3 00
Les voyageurs du XIX siècle, un beau volume illustré	$3 00

Bibliothèque du cultivateur et du Jardinier.

Elevage des animaux, etc., etc., à 50 c. le volume

Bourgeois d'Orli—Guide pratique de la culture de la canne à sucre	$6 00

LE DESSIN POUR TOUS,

Méthode Cassagne,

Etudes d'Ornements Paysage, Marine, Fleurs, Figure, Genre, Animaux.

BIBLIOTHEQUE AMUSANTE, CALEMBOURS, CHANSONS, à 25 c. le volume.

Manuels Roret, Collection complète à $1 25 le volume.

26 juin—

Les derniers genres et les plus grandes nouveautés —EN—

NATTES

DE CHINE

A. Brousseau's Son.

17.....RUE DE CHARTRES.....17

TAPIS

Le plus grand stock au Sud.

Prix qui conviendront à tout le monde.

26juin—

ALBERT VOORHIES,

AVOCAT,

A transféré ses bureaux au No 3 1/2 rue Conti. (coin rue de chartres). 6 oct—

SALON DE BARBE

DE

JULES MAILLEVIN,

36 rue St.Charles, en face l'hôtel St-Charles

Réduction de Prix:

Coupe de cheveux 25 cts; Shampooing 25 cts. Brossage de tête à la machine.

JULES MAILLEVIN, Propriétaire.

22 avr—Sm12j

Avis.

LE prix les plus élevés seront payés comptant pour des meubles d'occasion (second hand) de tous genres. S'adresser à CASH.

12 fév— Lock Box 2000 P. O. P

Avis.

EPIZOOTIE CHARBONNEUSE pour prévenir le charbon. S'adresser au Dr J. MORICE, médecin-vétérinaire diplômé française 215 Canal, coin Remparts. 3 juil—1 mois.

JOHN R. LEGIER,

Notaire,

No 72 Passage de la Bourse,

Entre les rues Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, Lne.

3fév—6m MeVe

DANZIGER,

131-Rue du Canal-131

GRANDE VENTE D'ECOULEMENT

POUR CAUSE D'INVENTAIRE.

Il vous sera avantageux de venir à notre magasin ou de nous adresser un MOT D'ECRIT.

Nous n'avons pas de Jobs sans valeur,

mais faisons d'énormes concessions de façon écouler notre bon stock de

MARCHANDISES SECHES ASSORTIES —ET— D'Articles de Fantaisie.

Linons de Perse, crêmes et blancs, à 25, 30 et 35 cts la yarde.

Suisses à pois, crêmes et blanches à 25, 30 et 35 cts la yarde.

Jolis Linons, une yarde de large, à 8 cts la yarde.

Linon Lawns à 6 cts la yarde.

Jolis Linon Lawns importés à 12 1/2, 15 et jusqu'à 41 cts la yarde.

Toiles pour Robes de voyage à 10 cts la yarde et au-dessus.

Véritables Toiles Courtrai (sans apprêt) de 40 cts jusqu'à $1 la yarde.

Aux Dames hors de la Ville.

M. Danziger s'occupe personnellement du Département des ordres de la campagne. Nous garantissons que vous serez aussi bien servies que si vous faisiez en personne vos choix. Si vous nous écrivez nous demandant des échantillons ou des listes de prix, nous vous les enverrons immédiatement. Toutes les fois que vous ne serez pas satisfaites, nous préférerons que vous nous renvoyiez les marchandises et votre argent vous sera rendu.

Quelques-uns des Bargains que nous offrons cette semaine.

Foulards japonais (japanese sun shades) 25 cts.

Coton sans apprêt 7 cts la yarde.

Coton à drap écru 2 1/2 de large, 18 cts la yarde.

Buntings de toutes les nuances, 15 c. la yarde.

Toiles à carreaux à 12 1/2 cts la yarde.

Le meilleur coton pansale à 8 cts la yarde.

Ces Bargains et nombre d'autres, vous ne pouvez les trouver ailleurs que chez

DANZIGER,

131 RUE DU CANAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

ATTENDU

—PAR—

ALPHONSE ET MARIE

EN DOUANE ET EN MAGASIN

A VENDRE PAR

B. TREMOULET,

No. 7 RUE DECATUR, No. 7.

106 Barils Vin Rouge Castelmoron.

27 .. .. Bergerac.

175 .. Vins Fins.

Chât. d'Issan,	Chât. Lalande,
Chât. La Lagune,	Chât. La Tour St-Estèphe,
Chât. Clerc Milon,	Chât. Duleman,
Chât. Vernous,	Chât. Raymond Arsène,
Pontet Canet,	Blanquefort,
Margaux Médoc,	Ludon Médoc,
St-Emilion,	Fronsac,
Bourg,	Montferrand,
Entre-deux-mers,	Graves.

6 barriques Château Pape Clément d'origine.

200 caisses Sardines nouvelle pêche "Ficard."

251 caisses Cerises à l'eau de vie "Durenil-le."

105 caisses Vins Fins, rouges et blancs d'origine.

Chât. Lafite, Margaux, Malescot.

.. Combet, (voisin du Pape Clément,)

.. Yquem, Guiraud, Coutet.

.. Blasanon, Rayne Vigneau, Peraguey &c.

10,000 bouteilles Vins Rouges et Blancs diverses qualités.

125 caisses Petit Pois, moyens fins, extra fins.

36 caisses Champignons. Billet et autres.

50 caisses Huile d'Olive de choix "J. Fraes & Cie."

15 Estagnons Huile de Provence.

100 caisses Fruits à l'Eau de Vie.

100 caisses Vermouth N. P. & Cie.

25 caisses Cognac, J. Fraes & Cie. "20 ans."

25 fûts ..

15 .. .. J. Fabre, &c., &c.

—AUSSI—

VINS DE CALIFORNIE,

CLARET,	ZINFANDEL,	ROCK
MUSCAT,	ANGELICA,	PORT.
CHAMPAGNES,	BIERES,	SHERRY,
MADERE,	WHISKIES,	BITTERS.

Vins et liqueurs de toutes sortes.

10juil—